

L'ALTERNANCE, POURQUOI PAS VOUS ?

Découvrez les solutions au service de vos recrutements !

L'Alternance comprend deux types de contrat, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Elle permet à l'alternant de concilier une expérience concrète en entreprise et une formation théorique diplômante du CAP (niveau 3 du RNCP) jusqu'au BAC + 5 (niveau 7 du RNCP) ou qualifiante parmi un large choix de métiers. À tout moment de l'année, ce contrat peut être mobilisé par toute entreprise : privées, publiques et associations.

RECRUTEZ EN ALTERNANCE ET FORMEZ VOS TALENTS DE DEMAIN !

On est là pour vous !

Nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent pour :

- Vous **conseiller** sur l'alternance et diffuser vos offres d'emploi,
- **Rechercher** des candidats correspondants à vos besoins,
- Vous **proposer** nos services complémentaires : immersions professionnelles, jobdatings, forums, outils d'aide aux entretiens de recrutement...

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VOS AVANTAGES*

Pour la première année d'exécution du contrat :

- **6 000 €**
maximum quel que soit son âge
- **4 000 €**
supplémentaires pour l'embauche d'une personne en situation de handicap (Aide Agefiph)

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Signer un contrat d'apprentissage en CDD de 6 mois à 3 ans ou CDI, avec un jeune ou demandeur d'emploi de 16 ans à 29 ans révolus, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

VOS AVANTAGES*

Pour la première année d'exécution du contrat :

- **2 000 €**
maximum pour un demandeur d'emploi de 26 ans et plus (Aide Forfaitaire France Travail)
- **2 000 €**
maximum supplémentaires attribuée pour les 45 ans et plus (Aide de l'Etat)
- **3 000 €**
supplémentaire pour l'embauche d'une personne en situation de handicap (Aide Agefiph)

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Signer un contrat de professionnalisation en CDD de 6 à 12 mois ou un CDI, avec un jeune ou un demandeur d'emploi de 16 ans ou plus, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

SECTEUR PUBLIC : AIDES COMPLÉMENTAIRES

VOS AVANTAGES*

- Prise en charge du coût salarial chargé (salaire brut et charges patronales) à hauteur de 80% de la rémunération brute déduction faite des aides financières perçues par l'employeur ;
- Aide mobilisable tous les ans ;
- Aide cumulable avec les aides de droit commun.

COMMENT EN BÉNÉFICIER

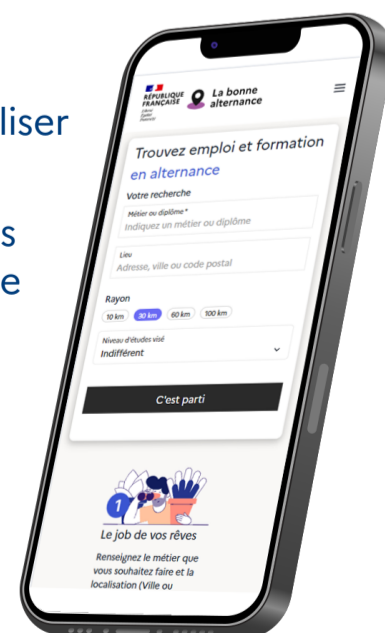
Signer un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap

() Les entreprises de 250 salariés et plus, doivent s'engager à atteindre le seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2025.*

LA BONNE ALTERNANCE

Découvrez une plateforme de mise en relation entre jeunes, organismes de formation et entreprises et accédez aux opportunités emploi :

- Diffuser simplement vos offres en alternance sur les sites les plus visités par les candidats en recherche d'alternance et visualiser les candidatures spontanées.
- Exprimer vos besoins auprès des centres de formation et de votre OPCO pour être accompagné de et ainsi accélérer vos recrutements.



● POUR ALLEZ PLUS LOIN

GUIDES UTILES



CELIA :
Mode opératoire



FIPHFP :
Synthèse des dispositifs



Apprentissage
de la Fonction Publique

LIENS UTILES



Portail de l'alternance



francetravail.fr
alternance



Contrat
d'apprentissage



Contrat
de professionnalisation



fiphfp.fr
indemnité
d'apprentissage



Simulateur
de calcul d'aides

FORMULAIRES À TÉLÉCHARGER



Contrat
d'apprentissage



Contrat
de professionnalisation



Aide forfaitaire
France Travail

TUTOS VIDÉOS



Deux minutes pour
tout comprendre :
Recruter un alternant



Présentation
de l'application
La Bonne Alternance

